



BBS
Comité directeur
Effingerstr. 35
3008 Bern

Olten, Lausanne, Genève, mai 2003

Motion concernant l'admission des bibliothécaires diplômé(e)s aux cours proches des branches ID offerts par les universités suisses

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, les remaniements dans les formations de l'information documentaire sont à peu près achevés.

Les cours des hautes écoles et des apprentissages sont en place. Quelques cours ont été instaurés pour permettre aux bibliothécaires diplômé(e)s ABS/BBS et EBG/ESID de faire des ponts avec leur formation première même si ces cours n'aboutissent pas à un diplôme exactement équivalent (interchangeable) à celui délivré par les Hautes écoles.

Nous disposons d'une pléthore de cours de formation continue, tous excellents et très intéressants, offerts par diverses écoles et associations.

Par contre, il y a un grand vide dans les possibilités de spécialisation pour les bibliothécaires diplômé(e)s. Les universités de Suisse offrent des cours dans divers domaines qui ne sont que peu ou pas traités par les écoles spécialisées en ID et auxquels il est fort regrettable que les bibliothécaires diplômé(e)s n'aient pas accès.

Nous tenons à votre disposition les documents concernant le cas d'une bibliothécaire diplômée BBS qui n'a pas été acceptée au cours post grade en archivistique proposé en commun par les trois universités de Lausanne, Genève et Berne et en partenariat avec l'AAS. Ce refus lui a été signifié malgré que la sélection ait eu lieu sur dossier et que cette personne soit depuis près de dix ans responsable d'archives. Signalons encore qu'elle a posé sa candidature après avoir suivi le cours BBS « Portfolio ».

Nous demandons donc au comité de la BBS de s'engager sans réserve pour l'admission des bibliothécaires diplômé(e)s ABS/BBS et EBG/ESID aux cours offerts par les Universités de Suisse dans les branches proches de l'information documentaire, en particulier pour ceux organisés en partenariat avec les organisations sœurs AAS et ASD.

Contrairement à d'autres organisations professionnelles, la BBS n'a pas réussi à obtenir une équivalence simple et rapide pour ses anciens diplômé(e)s. L'association des Bibliothécaires Diplômé(e)s Suisses attend aujourd'hui de son organisation faîtière qu'elle s'engage pleinement pour que les diplômes qu'elle a délivrés jusqu'en 1999 ne se trouvent pas définitivement dévalorisés mais qu'ils offrent à leurs détenteurs(trices) un débouché dans la profession qu'ils/elles ont choisie.

Si Coire a mis sur pied son « Fast Track », Lucerne son « Kader Kurs », la BBS son « mise à niveau », Fribourg et Genève leur « certificat en gestion » etc., il s'agit toujours de cours de plusieurs centaines de périodes, s'étalant sur plusieurs mois. Aussi, les BDS, AGBD et GRBV considèrent-ils que leurs membres, désireux d'investir leur temps, leur énergie et souvent aussi leurs moyens financiers dans des formations complémentaires, doivent pouvoir faire un choix réel. Veulent-ils suivre des cours de cadre, actualiser leur connaissance ou se spécialiser dans un domaine ?

En aucun cas ils ne doivent être pénalisés une fois de plus mais, au contraire, encouragés autant dans leur propre intérêt que dans celui des institutions qui les emploient.

Dans l'espoir que le comité BBS saura apporter tout le sérieux nécessaire au traitement de notre demande, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

SDB/BDS
Pour le comité

AGBD
Président de l'AGBD

GRBV
Pour le comité

Dominique Moser-Brossy

Eric Monnier

Nicolas Blanc